

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 21/09/2026 - 190439 - 2001 B 11782 - 438 627 119 - "7 ATELIERS D'ARTISTES AU
105"

EURL "7 ATELIERS D'ARTISTES AU 105"

siège social :

187 RUE DU FAUBOURG POISSONNIÈRE

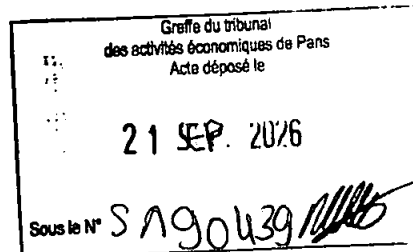
75009 PARIS

RCS Paris B 438 627 119

Société à responsabilité Limitée à 7.622,45€

GSM : 00 33 6 13 23 83 49

jacqueline.dauriac@gmail.com



RAPPORT DE GESTION **DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** **DU 28 juin 2026**

Conformément aux textes légaux et complémentaires, l'associé unique doit statuer sur le rapport concernant les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes ont été établis avec le nouveau plan comptable révisé et nos méthodes d'évaluation et de présentation n'ont pas varié.

SITUATION ET ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Notre chiffre d'affaires s'élève à la somme de 15 840,00 €.

Dans le même temps nous avons effectué les dépenses à hauteur de 34 504,00 €. frais financiers compris.

Le résultat est un déficit de 18 664,00 €.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous nous proposons d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, soit la somme de

18 664,00 € au compte Report à nouveau.

ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Normalement.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Normales.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Nous cherchons des opérations nouvelles en banlieue et grande banlieue.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à la loi, nous vous précisons que nous ne détenons ni filiale ni participations.

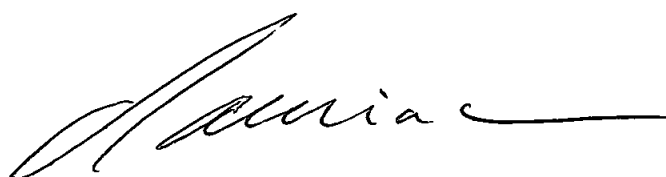
RAPPEL DSE DIVIDENDES ANTÉRIEUREMENT DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu de sommes distribuées à titre de dividendes pour l'exercice précédent.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses non déductibles du résultat fiscal au titre de l'article 39-4 du même code.

La Gérante,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Auria', with a long horizontal flourish extending to the right.

EURL "7 ATELIERS D'ARTISTES AU 105"

siège social :

187 RUE DU FAUBOURG POISSONNIÈRE

75009 PARIS

RCS Paris B 438 627 119

Société à responsabilité Limitée à 7.622,45€

GSM : 00 33 6 13 23 83 49

jacqueline.dauriac@gmail.com

PROCÈS - VERBAL DE DÉLIBÉRATION DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 juin 2026

À 10 heures,

L'associé unique de « 7 Ateliers d'artistes au 105 », société unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, divisé en 100 parts s'est réuni en Assemblée Générale, 187 rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS, sur convocation de la Gérance.

Est présente :

Madame Jacqueline Dauriac, Gérante,

Seule associée et gérante de la société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Jacqueline Dauriac.

L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1- Les comptes annuels de l'exercice 2025, exercice clôturé le 31 décembre 2025 et le rapport de gestion
- 2- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée et la résolution d'affectation votée.

PREMIÈRE RÉOLUTION

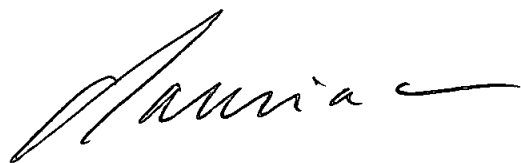
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes annuels approuve les comptes annuels qui se soldent par un résultat déficitaire de 18 664,00 euros et entérine le rapport de gestion.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire de 18 664,00 euros au compte Report à nouveau.

L'Ordre du jour étant épuisée, le Président déclare la séance levée.

Il a été dressé le Procès-verbal qui a été signé après la lecture par l'associé unique.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Auria', followed by a horizontal flourish.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable au 31/12/2023)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	319 400	47 910	271 490
TOTAL I (5)	319 400	47 910	271 490
2 - Actif circulant			
Disponibilités	154 404		154 404
TOTAL II	154 404		154 404
TOTAL GENERAL (I + II)	473 804	47 910	425 894

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	7 622
Réserve légale	762
Réserves réglementées	372 012
Report à nouveau	-86 529
Résultat de l'exercice	-21 160
TOTAL I	272 707
2 - Provisions pour risques et charges	
TOTAL II	34 000
3 - Dettes (4)	
Comptes courants d'associés	119 187
TOTAL III	119 187
TOTAL GENERAL (I + II + III)	425 894

*Je déclare sur l'Honneur
que cette copie est conforme
à l'original,
Jacqueline Lauria
lundi 7 septembre 2026*

f1